Tarif Particuliers Crédit Agricole Sud Méditerranée
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 29 octobre 2026. Voir tous les tarifs bancaires

PARTICULIERS



VOS TARIFS AU QUOTIDIEN

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2027

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

SUD MÉDITERRANÉE

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne « CAEL ACTION »)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Service Alerte	3,30 €/MOIS permettant de recevoir 12 alertes par mois soit, pour information 39,60 €/AN
Tenue de compte • Pour les clients domiciliant leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte) • Pour les autres clients	2,15 €/MOIS soit, pour information 25,80 €/AN 3,15 €/MOIS soit, pour information 37,80 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) VISA	48,50 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) VISA	48,50 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Mastercard à Autorisation Systématique	45,50 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,40 €/RETRAIT À PARTIR DU 4ème RETRAIT/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement SECURICOMPTE Plus	1,00 €/MOIS soit, pour information 12,00 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale • En agence (format papier) • Par internet	7,00 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)[1]	7,50 €
Commission d'intervention • Plafond par opération • Plafond journalier • Plafond mensuel	 8,00 € 8,00 € 80,00 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

[1] Sauf gratuité imposée par la loi. Gratuit pour les clients sociétaires.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs **P.2**

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte **P.5**

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Le change

Banque à distance **P.7**

Abonnement à des services de banque à distance
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Vos moyens et opérations de paiement **P.8**

Cartes
Virements
Prélèvements SEPA / TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de services **P.15**

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre eko
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et Incidents **P.25**

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

Découverts et Crédits P.27

Découverts
Crédits à la consommation
Crédits immobiliers

Épargne et Placements financiers P.31

Épargne bancaire
Placements financiers

Offres pour les jeunes P.36

Opérations à l'étranger P.38

Chèque
Autres opérations

Assurances et Prévoyance P.38

Assurance pour vous et vos proches
Assurance pour vos biens
Assurance pour vous protéger au quotidien
Assurance Emprunteur
Assurance de la Banque au Quotidien

Succession P.41

Autres services P.42

Mon Sécuricoffre+
Banque Privée
Protection des particuliers
Magazines

Résoudre un litige P.47

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet www.ca-sudmed.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲ ●	GRATUIT
Ouverture de compte de campagne électorale	230,55 €
Ouverture de compte en devises	103,80 €
Clôture de compte ▲ ●	GRATUIT
Frais de désolidarisation de compte joint	53,30 €
Transfert de compte dans une autre agence Crédit Agricole	GRATUIT
Changement d'adresse ▲ ●	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT
Mise en place d'une procuration pour un mandataire non client	33,10 €
Enregistrement du mandataire non client d'un majeur protégé	33,10 €
Modification / renouvellement d'une mesure de protection	32,00 €
Mise en place d'une mesure de protection	53,30 €
Commission de suivi annuelle rémunérant la gestion administrative de situations particulières : • Client n'ayant pas procédé à son auto-certification fiscale (malgré les courriers de relance adressés) • Client n'ayant pas fourni les documents et informations permettant de mettre en conformité le dossier client avec les exigences réglementaires (malgré les courriers de relance adressés)	165,50 €

Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base** : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA classique ou instantané, (ces derniers pouvant être réalisés aux guichets ou à distance), des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	E.relevé[1]	Papier
Relevé mensuel ▲ ●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	GRATUIT	7,45 €/MOIS
Relevé décadaire (3 par mois)	GRATUIT	10,15 €/MOIS
Relevé quotidien	GRATUIT	30,90 €/MOIS
Réédition d'un relevé de compte (limité à 4 relevés)	GRATUIT	7,50 €/RELEVÉ
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT

[1] Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Relevés de compte (suite)

	E.relevé	Papier
Relevé global des avoirs (épargne)		48,60 €/AN 12,15 €/TRIMESTRE
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT
Frais d'envoi de relevé papier • 1 relevé/compte + 1 enveloppe/personne • 1 relevé/compte + 1 enveloppe/compte		6,70 €/TRIMESTRE 13,55 €/TRIMESTRE

Tenue de compte

Tenue de compte ▲ ● • Pour les clients domiciliant leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte) • Pour les autres clients	2,15 €/MOIS soit, pour information 25,80 €/AN 3,15 €/MOIS soit, pour information 37,80 €/AN
Frais de gestion de compte inactif[1] ▲ ●	30,00 €/AN
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲ ●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant l'émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA.	NOUS CONSULTER
Frais de gestion non-résident fiscal UE	4,65 €/MOIS
Frais de gestion non-résident fiscal hors UE	23,05 €/MOIS
Frais de tenue de compte en devises	17,30 €/MOIS

Services en agence

Versement d'espèces ▲ ●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲ ●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲ ● Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible) Dans une autre agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée	GRATUIT
Retrait d'espèces de dépannage[2] (carte minute)	10,00 €
Blocage Automate de Remise d'Espèces (ARE)	316,70 €
Frais de location de coffre-fort	À PARTIR DE 149,25 €/AN
Mise à disposition de fonds	32,55 €
Modification plafonds BAM en agence (jusqu'à 6 000 €)	14,00 €
Réédition du mot de passe Crédit Agricole En Ligne en agence	14,00 €

Frais de recherche de documents[3]

Recherche documentaire et délivrance d'attestation	30,00 €

Le Change

	Billets de banque
Achat	7,65 €
Vente	7,65 €
Si commande de devises en ligne	4,00 €
Vente de devises (billets) en délivrance urgente « Pack Devises »	13,50 €

[1] Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.
[2] Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.
[3] Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.

Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance

(Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par internet Crédit Agricole En Ligne « VISION » Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique	**GRATUIT**
Service de banque à distance par Internet ▲ ● Crédit Agricole En Ligne « ACTION » Services inclus dans VISION + virements externes SEPA	**GRATUIT**
Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne Crédit Agricole En Ligne « ACTION BOURSE » Invest Store Initial Invest Store Intégral • À partir de 12 ordres par an • Moins de 12 ordres par an Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 32, rubrique placements financiers	 **GRATUIT** **GRATUIT** **96,00 €/AN**
Service d'agrégation de comptes[1] Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques	**GRATUIT**

Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

- Notre site internet www.ca-sudmed.fr
- Nos applications mobiles — **TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS**
  - Ma Banque
  - Envoyer de l'argent avec Wero [2,4] — **GRATUIT**
  - Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin [3]

Téléphone avec Filvert Service vocal

Plateforme téléphonique	**GRATUIT**

[1] Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

[2] Conditions en vigueur au 02/06/2025.

[3] Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet.

[4] Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500€ par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

	Abonnement	Alerte
Alerte solde débiteur	GRATUIT	GRATUIT
Alerte mise à disposition moyens de paiement	GRATUIT	0,35 €
Alerte SMS achat à distance	3,30 €/MOIS	0,85 €
Alerte écopage	3,30 €/MOIS	0,35 €
Alerte souplesse de découvert	GRATUIT	0,35 €
Alerte solde disponible	GRATUIT	0,35 €
Alerte solde compte journalier	GRATUIT	0,35 €
Alerte SMS gestion temps réel	3,30 €/MOIS	0,85 €
Alerte SMS mini relevé	GRATUIT	0,85 €

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait

CATÉGORIES DE CARTE	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
- L'autre carte ▲ ●	42,60 €/AN	
- Mastercard à autorisation systématique	45,50 €/AN	
- Eko Mastercard	45,50 €/AN	
- Maestro Standard	45,50 €/AN	
- Maestro Majeur protégé	45,50 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique)	36,00 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- Standard Mastercard	48,50 €/AN	48,50 €/AN
- Visa Classic	48,50 €/AN	48,50 €/AN
- Gold Mastercard	143,00 €/AN	143,00 €/AN
- Visa Premier	143,00 €/AN	143,00 €/AN
- World Elite Mastercard		325,00 €/AN
- Visa Infinite		325,00 €/AN

Cotisation carte (suite)

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable (carte de paiement internationale)

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Standard Mastercard Cartwin[1]	52,50 €/AN	52,50 €/AN
Gold Mastercard Cartwin[1]	144,00 €/AN	144,00 €/AN
Visa Cartwin[1]	52,50 €/AN	Non commercialisée
Visa Premier Cartwin[1]	144,00 €/AN	Non commercialisée

Carte de retrait

Carte Libre Service Bancaire[2]	33,00 €/AN
Carte Libre Service Bancaire Majeur protégé[2]	33,00 €/AN

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable Supplétis[3]	48,50 €/AN
Visa Cartwin - paiement comptant à Débit différé	52,50 €/AN
Visa Premier Cartwin - paiement comptant à Débit différé	144,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Globe Trotter	45,50 €/AN

Bon à savoir !

Le logo indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.

Pour tous détenteurs de l'Offre Premium « Ma Banque au Quotidien » (MBQ), réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère lors de la souscription de la deuxième carte de paiement (hors l'Autre carte et Supplétis). Afin que l'offre s'applique, les cartes doivent être rattachées au même compte bancaire.

Pour tous détenteurs de parts sociales, réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère lors de la souscription de la deuxième carte de paiement (hors l'Autre carte et Supplétis). Afin que l'offre s'applique, les cartes doivent être rattachées au même compte bancaire.

[1] Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CREDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.
Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT ». carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue.
Le montant de la cotisation est hors cout du crédit.

[2] Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse Régionale.

[3] La carte Supplétis est une CARTE DE CREDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement au jour le jour sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Elle porte la catégorie « DEBIT ». Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

Paiement par carte

Paiement par carte en euro[1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	**GRATUIT**
Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) • Frais fixes • Frais variables • Frais de conversion monétaire[2]	**0,75 €/OPÉRATION** **2,60 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION** **mini 1,30 €**
Autres paiements par carte[3] • Frais fixes • Frais variables • Frais de change éventuels	**0,75 €/OPÉRATION** **2,60 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION** **mini 1,30 €**

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro[1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte ●	**GRATUIT**	**1,40 €/RETRAIT DÈS LE 1ER RETRAIT**
Mastercard à autorisation systématique	**GRATUIT**	**1,40 €/RETRAIT À PARTIR DU 1ER RETRAIT/MOIS**
Maestro	**GRATUIT**	**1,40 €/RETRAIT À PARTIR DU 1ER RETRAIT/MOIS**
Eko Mastercard	**GRATUIT**	**1,40 €/RETRAIT À PARTIR DU 25ÈME RETRAIT/MOIS**
- Standard Mastercard - Visa Classic - Mastercard Cartwin - Visa Cartwin - Carte Supplétis - Mastercard Mozaic	**GRATUIT**	**1,40 €/RETRAIT À PARTIR DU 4ÈME RETRAIT/MOIS**

[1] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).
[2] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.ca-sudmed.fr
[3] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021.

Retrait d'espèces par carte (suite)

Retrait d'espèces par carte en euro[1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets		
	du Crédit Agricole	**d'une autre banque**
- Mastercard Globe Trotter - Gold Mastercard - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - Visa Premier Cartwin - World Elite Mastercard - Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

• Frais fixes • Frais variables • Frais de conversion monétaire[2]	4,30 €/OPÉRATION 2,60 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION

Autres retraits d'espèces par carte[3]

• Frais fixes • Frais variables • Frais de change éventuels	4,30 €/OPÉRATION 2,60 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception à la demande du client	TARIF POSTAL
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	GRATUIT
Réédition de carte en urgence	20,25 €
Réédition du code confidentiel (en agence)	14,00 €
Frais de refabrication de la carte en cas de détérioration	20,25 €
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	20,25 €
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence	14,00 €
Recherche de facturette	30,00 €
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT
Capture en cas de refus de restitution carte après notification	33,50 €
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée)	GRATUIT

[1] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).
[2] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.ca-sudmed.fr
[3] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021.

Virements

Virement SEPA [1]

Opération libellée en euro à destination et en provenance d'un prestataire de services de paiement situé dans un pays de la zone SEPA. Les virements SEPA peuvent être classiques ou instantanés.[2]

Emission d'un virement SEPA classique ou instantané ▲ ●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	7,00 €
• Vers un compte détenu dans une autre Caisse Régionale	GRATUIT	7,00 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	7,00 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	**Internet**	**Agence**
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	14,00 €
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	
Réception d'un virement SEPA classique ou instantané ▲ ●	GRATUIT	
Modification d'un virement SEPA classique permanent	GRATUIT	14,00 €
Demande de rappel de virement SEPA classique ou instantané à l'initiative du donneur d'ordre		29,45 €
Via WERO [3] - Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque		
Frais par virement SEPA instantané occasionnel	GRATUIT	

[1] Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 46) :

[2] Le virement SEPA classique est exécuté dans un délai de 1 à 3 jours ouvrables. Le virement SEPA instantané est exécuté immédiatement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni, cette liste est susceptible d'évoluer.

[3] Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.

Virements (suite)

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,10%, avec un montant minimum de 20,25 €. Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (Cf. carte page 46), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.

Émission d'un virement non SEPA

EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL		
Frais par virement non SEPA occasionnel	**Agence**	**Selfcare**
• Montant du virement ≤ à 6 000 €	1,50 % avec un minimum de 28,45 € et un maximum de 73,15 €	22,00 €
• Montant du virement > à 6 000 €		33,00 €
EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA PERMANENT		
Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	14,00 €/OPÉRATION	
Frais par virement non SEPA permanent		
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale • Vers un compte d'une autre banque	1,50 % avec un minimum de 28,45 € et un maximum de 73,15 €	
Réception d'un virement non SEPA ▲ ●		
Frais par virement	Frais proportionnels 2,00 % avec un minimum de 22,15 € et un maximum de 40,00 €	

Prélèvements SEPA/TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲ ●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲ ●	7,50 €[1]
Information premier prélèvement SEPA	1,15 €
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲ ●	GRATUIT

[1] Sauf gratuité imposée par la loi. Gratuit pour les clients sociétaires.

Chèques

Paiement d'un chèque	**GRATUIT**
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	**GRATUIT**
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	**J+1**
Délivrance d'un chéquier	**GRATUIT**
Chéquier remis en agence	**GRATUIT**
Frais d'envoi de chéquier : • en recommandé AR à la demande du client • 1er chéquier dans l'année en pli simple • À partir du 2ème chéquier en pli simple	 **TARIF POSTAL** **GRATUIT** **2,90 €**
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	**20,40 €**
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	**20,40 €**
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲[1]	**22,50 €**
Frais de destruction chéquier non remis	**11,15 €**
Chéquier souche à gauche - talon correspondance	**7,20 €**
Chéquier en Catalan, chéquier USAP	**8,50 €**
Carnet de remises de chèque personnalisées	**4,30 €**
Envoi de carnet de remises de chèque(s) personnalisées	**TARIF POSTAL**

[1] Dans la limite de 2 formules de chèques de banque par mois pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.

Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne ACTION	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 12 / an	POUR LES CLIENTS AYANT OPTÉ POUR LES DOCUMENTS D'INFORMATIONS DÉMATÉRIALISÉS (HORS RELEVÉS DE COMPTE) 37,00 €/MOIS
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS) : 1 / an	POUR LES AUTRES CLIENTS 38,00 €/MOIS
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée : 1 / an	
Emission d'un virement SEPA occasionnel en agence : 4 / an	
Emission et réception d'un virement SEPA en ligne (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	DONT 4,50 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Emission et réception d'un virement instantané SEPA	
Emission et réception d'un virement non SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client (1er chéquier uniquement)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces par carte[1]	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	POUR LES CLIENTS AYANT OPTÉ POUR LES DOCUMENTS D'INFORMATIONS DÉMATÉRIALISÉS (HORS RELEVÉS DE COMPTE) 37,00 €/MOIS
Retrait d'espèces en euro ou en devises[2], dans et hors d'un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte[3]	
En euro ou en devise[2], dans et hors d'un pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium[4]	POUR LES AUTRES CLIENTS 38,00 €/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Prestige (version numérique)	DONT 4,50 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)	
Mon Sécuricoffre +	
50 Go	

[1] Avec la carte de paiement physique incluse dans l'offre.
[2] Hors frais de conversion monétaire.
[3] Avec vos cartes de paiement (physique et virtuelle) incluses dans l'offre. Chaque carte bénéficie de ces forfaits.
[4] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Information.

Les offres Premium et Essentiel ont des cotisations spécifiques pour les clients âgés entre 18-25 ans (inclus) et 26-30 ans (inclus)
Cf. page 37

Offre Premium

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne ACTION	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 1 / an	POUR LES CLIENTS AYANT OPTÉ POUR LES DOCUMENTS D'INFORMATIONS DÉMATÉRIALISÉS (HORS RELEVÉS DE COMPTE) 16,99 €/MOIS
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	POUR LES AUTRES CLIENTS 17,99 €/MOIS
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS) : 1 / an	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée : 1 / an	
Emission d'un virement SEPA occasionnel en agence : 4 / an	
Emission et réception d'un virement SEPA en ligne (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	DONT 4,50 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Emission et réception d'un virement instantané SEPA	
Emission et réception d'un virement non SEPA : 5 / an[2]	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[3]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client (1er chéquier uniquement)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Au delà des 5 virements inclus, se référer à la page 13 pour la tarification des virements non SEPA.
[3] Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Premium (suite)

Retrait d'espèces par carte[1]	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro ou en devises[2], dans et hors d'un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte[3]	
Paiement par carte en euro ou en devise[2], dans et hors d'un pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium[4]	POUR LES CLIENTS AYANT OPTÉ POUR LES DOCUMENTS D'INFORMATIONS DÉMATÉRIALISÉS (HORS RELEVÉS DE COMPTE) 16,99 €/MOIS POUR LES AUTRES CLIENTS 17,99 €/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Premium (version numérique)	DONT 4,50 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
5 Go	

Offre Essentiel

Gestion du compte	
Tenue de compte	POUR LES CLIENTS AYANT OPTÉ POUR LES DOCUMENTS D'INFORMATIONS DÉMATÉRIALISÉS (HORS RELEVÉS DE COMPTE) 10,00 €/MOIS POUR LES AUTRES CLIENTS 11,00 €/MOIS
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne ACTION	
Commission d'intervention	DONT 1,00 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Commission d'intervention[5] : 1 / an	

[1] Avec la carte de paiement physique incluse dans l'offre.
[2] Hors frais de conversion monétaire.
[3] Avec vos cartes de paiement (physique et virtuelle) incluses dans l'offre. Chaque carte bénéficie de ces forfaits.
[4] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Information.
[5] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Offre Essentiel (suite)

Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Standard Mastercard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS) : 1 / an	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée : 1 / an	
Emission d'un virement SEPA occasionnel en agence : 4 / an	
Emission et réception d'un virement SEPA en ligne (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Emission et réception d'un virement instantané SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA [1]	POUR LES CLIENTS AYANT OPTÉ POUR LES DOCUMENTS D'INFORMATIONS DÉMATÉRIALISÉS (HORS RELEVÉS DE COMPTE) 10,00 €/MOIS
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client (1er chéquier uniquement)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an	
Retrait d'espèces par carte [2]	POUR LES AUTRES CLIENTS 11,00 €/MOIS
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro ou en devises [3] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement	DONT 1,00 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Paiement par carte [2]	
Paiement par carte en euro ou en devise [3], dans et hors d'un pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus [4]	
Merci pour l'info	
• Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes / an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
5 Go	

[1] Sauf gratuité imposée par la loi.
[2] Avec la carte de paiement physique incluse dans l'offre.
[3] Hors frais de conversion monétaire.
[4] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Information.

Offre eko (nouvelle offre commercialisée depuis le 24/04/2026)

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne ACTION	GRATUIT
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique). **Facturation de 5,00 €/mois en cas de non-usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs**	GRATUIT
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Fourniture d'une carte de débit physique (carte de paiement à autorisation systématique)	EN OPTION : 1,00 €/MOIS (cotisation carte)
Paiement avec la carte virtuelle et la carte physique en option	
Paiement par carte en euro ou en devise[1], dans et hors d'un pays de l'EEE	GRATUIT
Retrait avec la carte physique en option	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	GRATUIT
Retrait d'espèces en euro ou en devise[1], en France, dans la zone euro ou dans un pays de l'EEE, à un distributeur automatique d'un autre établissement	1,00 €/RETRAIT à partir du 4ème retrait/mois
Retrait d'espèces en devise[1] dans un pays hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	GRATUIT
Assurance de la banque au quotidien (en option)	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus	EN OPTION : 1,00 €/MOIS

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé[1]

LE SOCLE	
Tenue de compte	GRATUIT
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne ACTION	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	

[1] Hors frais de conversion monétaire.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé[1] (suite)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ	
Ouverture et clôture de compte	GRATUIT
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1 fois / semaine)	
Exonération pour l'ensemble des frais suivants : • Les commissions d'intervention • Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques • Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire • Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque • Les frais par paiement direct à des tiers (pension alimentaire) • Les frais pour mainlevée de saisie attribution / ATD	
2 chèques de banque par mois	
Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)	
Un changement d'adresse (1 fois / an)	
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	

Offres qui ne sont plus commercialisées

	Pour les clients ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte)	Pour les autres clients
GLobe Trotter 18 - 25 ans	2,75 €/MOIS	3,75 €/MOIS
Globe Trotter 26 - 30 ans	4,50 €/MOIS	5,50 €/MOIS
GLobe Trotter Premium 18 - 25 ans	5,00 €/MOIS	6,00 €/MOIS
GLobe Trotter Premium 26 - 30 ans	9,00 €/MOIS	10,00 €/MOIS

[1] En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offres qui ne sont plus commercialisées (suite)

Compte Service Crédit Agricole (CSCA)	Pour les clients ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte)	Pour les autres clients
INITIAL	4,65 €/MOIS	5,65 €/MOIS
ÉQUILIBRE	7,45 €/MOIS	8,45 €/MOIS
SÉCURITÉ	8,30 €/MOIS	9,30 €/MOIS
SÉRENITÉ	8,30 €/MOIS	9,30 €/MOIS
CONFORT	11,05 €/MOIS	12,05 €/MOIS
OPTIMUM	11,05 €/MOIS	12,05 €/MOIS

Le Compte à Composer

LE SOCLE	
Tenue de compte	POUR LES CLIENTS AYANT OPTÉ POUR LES DOCUMENTS D'INFORMATIONS DÉMATÉRIALISÉS (HORS RELEVÉS DE COMPTE) 2,60 €/MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne ACTION	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client (1er chéquier uniquement)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client (1er envoi gratuit)	
Emission d'un virement SEPA occasionnel en agence : 4 / an	
Emission et réception d'un virement SEPA par internet (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	POUR LES AUTRES CLIENTS 3,60 €/MOIS*
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/01/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SecuriCOMPTE Découvert : versement de revenus complémentaires en cas de coup dur • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs[1]	De 1 à 500 €	2,65 €/MOIS
	De 501 € à 1000 €	3,50 €/MOIS
	De 1001 à 2000 €	4,90 €/MOIS
	2001 € et +	6,50 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

	Découvert	Prix
• Assurance SecuriCOMPTE Découvert : versement de revenus complémentaires en cas de coup dur • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs[2]	De 1 à 300 €	1,65 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	2,65 €/MOIS
	De 801 à 1200 €	3,50 €/MOIS
	De 1201 à 2000 €	4,90 €/MOIS
	2001 € et +	6,50 €/MOIS

[1] Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.
[2] Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.

Offres qui ne sont plus commercialisées (suite)

MODULE COMPTE SÉCURISÉ	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus[1]	PLUS 3,50 €/MOIS PREMIUM 5,30 €/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage : 2 cartes minutes / an	
Commande de carte en urgence : 1 refabrication / an	
Réédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS) : 1 réédition / an	

MODULE SUIVI @SSURÉ	
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : **SécuriWEB**	WEB 3,85 €/MOIS PREMIUM 5,00 €/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : **SécuriWEB Premium**	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS : • alerte achat à distance • mini relevés (hebdomadaire) • alerte temps réel de gestion	

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 4,10 € ET 5,09 €
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5,10 € ET 7,14 €
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 7,15 € ET 9,17 €
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 9,18 € ET PLUS

Offre eko by CA (offre commercialisée jusqu'au 29/04/2026)

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne ACTION	2,00 €/MOIS
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS : • alerte si solde du compte inférieur à 20,00 € • alerte solde débiteur et rejet d'opérations • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement • alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole	
E-relevé mensuel	

[1] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Offre eko by CA (suite)

Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Eko Mastercard » (cotisation carte)	2,00 €/MOIS
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS) : 1 / an	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée : 1 / an	
Emission d'un virement SEPA occasionnel en agence : 4 / an	
Emission et réception d'un virement SEPA par internet (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Délivrance d'un chéquier (sur demande)	
Retrait d'espèces par carte[1]	
Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an	
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an	



Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.
En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22,00 €/chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 42,00 €/chèque

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraine l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…)

• Plafond par opération	8,00 €
• Plafond journalier	8,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

Montant pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.

• Plafond par opération [1]	4,00 €
• Plafond journalier	4,00 €
• Plafond mensuel [1]	20,00 €



Bon à savoir !

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	30,00 €
Frais par saisie-attribution ou conservatoire	10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 88,00 €
Frais par paiement direct de pension alimentaire	10% DU MONTANT DE LA PENSION, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 88,00 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 88,00 €
Saisie vaine	25,00 €
Frais par paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	38,65 €/CHÈQUE
Frais de gestion de retour de courrier (client inconnu à l'adresse > 12 mois)	200,00 €/AN
Frais pour mainlevée de saisie attributive / ATD	13,60 €

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	15,15 €
Frais de lettre d'information préalable (MURCEF) co-titulaire	15,15 €
En cas d'interdiction bancaire : • Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	31,35 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,15 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision [2]	
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	30,00 €/CHÈQUE
• Montant du chèque supérieur à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	50,00 €/CHÈQUE
Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision	11,50 €
Frais pour mainlevée Banque de France	28,65 €

[1] Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du code monétaire et financier.
[2] Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision[1]	
• Si opération < 9,99 €	GRATUIT
• Si opération ≥ 10,00 €	100% DU MONTANT DE L'OPÉRATION, AVEC UN PLAFOND DE 20,00 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	GRATUIT
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[1]	
• Si l'opération < 9,99 €	GRATUIT
• Si opération ≥ 10,00 €	100% DU MONTANT DE L'OPÉRATION, AVEC UN PLAFOND DE 20,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision (Frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification)	20,00 €
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision[1]	
• Si l'opération < 9,99 €	GRATUIT
• Si opération ≥ 10,00 €	100% DU MONTANT DE L'OPÉRATION, AVEC UN PLAFOND DE 20,00 €
Frais par virement rejeté pour un autre motif que défaut de provision (Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)	20,00 €
Frais par virement occasionnel incomplet	8,15 €
Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision[1]	
• Si l'opération < 9,99 €	GRATUIT
• Si opération ≥ 10,00 €	100% DU MONTANT DE L'OPÉRATION, AVEC UN PLAFOND DE 20,00 €
Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants : • Les commissions d'intervention • Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques • Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire • Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque • Les frais par paiement direct de pension alimentaire • Les frais pour mainlevée de saisie attribution / ATD	25,00 €/MOIS
Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients non éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » • Les commissions d'intervention • Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	150,00 €/MOIS

[1] Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

Découverts et Crédits[1]

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT

[1] Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Frais de dossier / de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
Frais de dossier / de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance Emprunteur facultative en couverture du découvert[1]	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : **Mon Crédit Dispo du Crédit Agricole** Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	NOUS CONSULTER
Peuvent être associées au Crédit Renouvelable • Une carte Cartwin est une carte de crédit facultative associée à un crédit renouvelable utilisable au comptant ou à crédit lors du paiement avec la carte, en France et à l'étranger • Une assurance emprunteur[1]	NOUS CONSULTER
Frais de dossier	GRATUIT

[1] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 40.

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	NOUS CONSULTER
Eco-prêt à taux zéro	NOUS CONSULTER
Eco-prêt à taux zéro MaPrimeRénov'	NOUS CONSULTER
Eco-prêt à taux zéro PrimeRénov' Parcours accompagné TMO/MO	NOUS CONSULTER
Prêt Transition Logement, Prêt Transition Mobilité	NOUS CONSULTER
Regroupements de crédits Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation et immobilier. Conformément à la réglementation, si le prêt comprend un ou plusieurs prêt(s) immobilier(s) dont le(s) montant(s) dépasse(nt) 60% du montant total, le droit du crédit immobilier, et non celui du crédit à la consommation s'appliquera.	NOUS CONSULTER
Frais de dossier[1]	GRATUIT
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Nantissement de produits financiers	323,35 €
Assurance Emprunteur[2]	NOUS CONSULTER

Crédits Immobiliers

Crédit Immobilier

Prêt à Taux Zéro (PTZ)	NOUS CONSULTER
Eco-prêt à taux zéro	NOUS CONSULTER
Eco-prêt à taux zéro MaPrimeRénov'	NOUS CONSULTER
Prêt à l'accession sociale (PAS)	NOUS CONSULTER
Prêt conventionné	NOUS CONSULTER
Prêt Épargne Logement	NOUS CONSULTER

[1] Non applicable pour certains prêts réglementés, dont Eco-PTZ.
[2] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 40.

Crédit Immobilier (suite)

Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	NOUS CONSULTER
Crédit relais	NOUS CONSULTER
Frais de dossier[1] • Montant minimum/maximum • Sur le prêt PAS	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ [765,00 € MINI; 2 665,00 € MAXI] 500 €
Assurance Emprunteur[2]	NOUS CONSULTER

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter[3]	70,60 €
Modification de la date d'échéance	70,60 €
Modification de la périodicité	70,60 €
Modification de garantie	352,75 €
Attestations diverses liées au prêt	30,00 €
Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT
Réédition de tableau d'amortissement	30,00 €
Réaménagement de prêt • Frais de dossier de réaménagement • Indemnité de réaménagement	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ [533,00 € MINI; 2665,00 € MAXI] NOUS CONSULTER
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	30,90 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
Décompte de remboursement de crédit consommation	30,90 €
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	138,55 €
Report d'échéance	352,75 €

[1] Non applicable pour certains prêts réglementés, dont prêt à taux zéro, Eco-PTZ, prêt Epargne Logement.
[2] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 40.
[3] Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire.

Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque (PEL, CEL et LEP)	159,90 €
Mandat d'épargne - Mandat d'épargne +[1] (ACTILIBRE)	49,60 €/AN

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire.

Ouverture	GRATUIT
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER
Frais de gestion de compte d'épargne disponible inactif • Livret A, Compte Epargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret d'Epargne Populaire	GRATUIT
• Autres comptes d'épargne[2]	30,00 €/AN MAXIMUM

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et le Plan Épargne Logement	
Ouverture	GRATUIT
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER
Frais de gestion de Plan Epargne Logement inactif	GRATUIT
L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER individuel assurance vie)[3]	
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER
Droits d'entrée	NOUS CONSULTER
Rémunération	NOUS CONSULTER
Frais de gestion	NOUS CONSULTER

Gestion conseillée OPC

Si vous avez souscrit votre contrat avant le 01/01/2027	NOUS CONTACTER
Si vous avez souscrit votre contrat après le 01/01/2027	NOUS CONTACTER

[1] Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.
[2] Frais prélevés sur chaque compte d'épargne inactif dans la limite du solde créditeur du compte.
[3] Contrat souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 40.

Placements financiers

Ouverture comptes titre et fonctionnement

Ouverture d'un compte-titres, d'un PEA, d'un PEA-PME ou d'un PERI compte-titres	GRATUIT
Duplicata d'imprimé Fiscal Unique	32,45 €
Ordre annulé, non-exécuté	GRATUIT
Mise en nominatif administré	57,70 €
Mise en nominatif pur	57,70 €

Service de Bourse en ligne :

Offre Bourse Initial	GRATUIT
Offre Bourse Intégral à partir de 12 ordres par an	GRATUIT
Moins de 12 ordres par an	96,00 €/AN

Ordres de bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

OFFRE BOURSE INITIAL				
Ordre de bourse à distance (ETF compris)				
	par internet		par téléphone	
	CTO/PERi	PEA /PEA-PME	CTO	PEA /PEA-PME[1]
% du montant de l'ordre	0,70 %	0,50 %	1,55 %	0,50 %
Frais minimum par ordre	10,20 €		25,65 €	

OFFRE BOURSE INTÉGRAL		
Ordre de bourse à distance (ETF compris)		
	par internet et par téléphone	
	CTO/PERi	PEA /PEA-PME
Ordre < 500€	0,99 €	0,48 %
Ordre entre 500€ et 1000€	0,99 €	0,18 %
Ordre > 1000€	0,12 %	0,12 %

Plan d'investissement en ETF (en selfcare)	0,20 % du montant de l'ordre

[1] Limites à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés (1) si elle est réalisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cot hors UE et EEE. Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres (2) non côtes.

Ordres de bourse hors Euronext

ORDRES DE BOURSE À DISTANCE PAR INTERNET (ETF compris)			
Initial		Intégral	
CTO/PERi	PEA /PEA-PME	CTO	PEA /PEA-PME[1]
0,60 % du montant de l'ordre avec minimum par zone géographique USA = 16,00 € Europe/Canada = 20,00 € Asie = 80,00 € Autres[1] = 80,00 €	0,50 %	0,50 % du montant de l'ordre avec minimum par zone géographique USA = 16,00 € Europe/Canada = 20,00 € Asie = 80,00 € Autres[1] = 80,00 €	0,50 %

ORDRES DE BOURSE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE (ETF compris)			
Initial		Intégral	
CTO/PERi	PEA /PEA-PME	CTO	PEA /PEA-PME[1]
0,60 % du montant de l'ordre avec minimum par zone géographique USA = 16,00 € Europe/Canada = 20,00 € Asie = 80,00 € Autres[1] = 80,00 €	0,50 %	0,50 % du montant de l'ordre avec minimum par zone géographique USA = 16,00 € Europe/Canada = 20,00 € Asie = 80,00 € Autres[1] = 80,00 €	0,50 %

Ordres sur OPC

Commission sur OPC hors Crédit Agricole	0,83 % AVEC MINI DE 5,25 €
Souscription et rachat d'OPC Crédit Agricole[2]	NOUS CONTACTER

1 Limites à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotes (1) si elle est réalisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cot hors UE et EEE. Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres (2) non cotes.

2 Organisme de placement collectif (OPC) émis par une société de gestion du groupe Crédit Agricole. Les opérations relatives aux titres qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

Tenue de comptes titres

Compte-Titres - Frais de tenue de compte	34,10 €/AN

Droits de garde (annuel)

Droits de garde pour les détenteurs de l'offre bourse Intégral	EXONÉRÉ

	Valeurs Crédit Agricole[1]			Valeurs hors Crédit Agricole		
	Compte-titres	PEA / PEA-PME[1]	PERI	Compte-titres	PEA / PEA-PME[1]	PERI
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	0,06 %	0,10 %	0,80 %	0,38 %	0,40 %	0,80 %
Frais fixes par ligne	5,50 €	5,00 €		5,50 €	5,00 €	
Montant minimum	39,45 €			39,45 €		
Montant maximum	461,15 €	461,15 €[2]	408,00 €[3]	461,15 €	461,15 €[2]	408,00 €[3]

Transferts de comptes titres

Transfert de compte titres vers un autre établissement	
• Par compte	150,00 €
• Par ligne (maximum 10 lignes facturées)	15,00 €
Transfert de PEA/ PEA-PME vers un autre établissement[4]	
• Par compte	150,00 €
• Par ligne	15,00 €
• Par ligne non cotée	50,00 €
Transfert tous produits vers une autre Caisse Régionale du Crédit Agricole	GRATUIT

[1] Titre financier émis par une société du groupe Crédit Agricole. Les parts sociales seront exonérées ainsi que les comptes titres composés uniquement d'actions Crédit Agricole FR0000045072.

[2] Limités à 0,4% de la valeur du plan. Majoration possible par ligne, limitée à : 5 € pour les titres cotés, 25€ pour les titres non cotés

[3] Exonération pour PERI CTO en gestion pilotée.

[4] En cas de transfert du PEA ou du PEA-PME d'un organisme vers un autre, les frais de garde et de tenue de compte prélevés par le premier organisme au cours de l'année du transfert ne peuvent excéder une part du plafond des frais de garde et de tenue de compte, proportionnelle à la durée effective de gestion du PEA our du PEA-PME par cet organisme au cours de l'année. Lorsque les frais ont déjà été prélevés et qu'ils excèdent cette part, la différence est restituée au titulaire (art D. 221-111-1 du code monétaire et financier).

Autres services

Mandats de gestion	NOUS CONTACTER
Pôle Bourse	11,40 €/MOIS
SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)	
% du montant de l'ordre	0,40 %
Frais minimum par ordre	11,00 €

Titres non cotés

Frais de souscription ou de cession	1,20 %
Frais de transfert - Titres non cotés sur PEA	50,00 €[1]

Matières premières et métaux précieux (physique)

NOUS CONTACTER

Gestion conseillée OPC

Si vous avez souscrit votre contrat avant le 01/01/2027	NOUS CONSULTER
Si vous avez souscrit votre contrat après le 01/01/2027	NOUS CONSULTER

Gestion conseillée option titres vifs

Si vous avez souscrit votre contrat avant le 01/01/2027	NOUS CONSULTER
Si vous avez souscrit votre contrat après le 01/01/2027	NOUS CONSULTER

[1] Sur PEA, en cas de transfert de titres non coté, le plafond est de 50 € par ligne.

Offres pour les Jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les mineurs

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc (10-17 ans)* • La cotisation de la carte Mastercard Mozaïc inclut les frais de la présente rubrique « Offres pour les Jeunes » suivants : - retrait d'espèces par carte au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale, - retraits d'espèces par carte en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement, - retraits d'espèces par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement, - retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement, - paiements par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), - paiements par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE).	GRATUITE JUSQU'À 17 ANS (INCLUS) 1,10 €/MOIS À PARTIR DE 18 ANS[1]
Carte Cirrus Mozaïc de retrait (12-17 ans)	1ère ANNÉE OFFERTE PUIS 12,25 €/AN

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde (18-25 ans)	13,45 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc (12-17 ans)	13,45 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Globe Trotter	45,50 €/AN

Paiement et retrait par carte

Paiement par carte

Voir tarification p.10

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro[2] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Voir tarification p.10

Retrait d'espèces par carte en devise dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Voir tarification p.11

* La carte Mozaic Black est souscriptible jusqu'à l'âge de 17 ans et peut être conservée par son titulaire jusqu'à ses 25 ans (inclus).

[1] Tarif applicable à compter de la cotisation mensuelle qui suit les 18 ans du porteur.

[2] Ou en device équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021)

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les jeunes entre 18 et 30 ans (inclus) bénéficient de tarifs spécifiques sur les cotisations des offres Essentiel et Premium, présentées pages 17 à 19. Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge.

	18 - 25 ans (inclus)	26 - 30 ans (inclus)
Offre Essentiel		
• Pour les clients ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte)	3,00 €/MOIS	6,00 €/MOIS
• Pour les autres clients	4,00 €/MOIS	7,00 €/MOIS
Offre Premium		
• Pour les clients ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte)	5,00 €/MOIS	9,00 €/MOIS
• Pour les autres clients	6,00 €/MOIS	10,00 €/MOIS

Offre qui n'est plus commercialisée

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus) (voir page 21)	
• Pour les clients ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte)	À PARTIR DE 2,75 €/MOIS
• Pour les autres clients	ÀPARTIR DE 3,75 €/MOIS

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention	
Pour les 12-17 ans	GRATUIT
Pour les 18-25 ans	
• Plafond par opération	4,00 €
• Plafond journalier	4,00 €
• Plafond mensuel	20,00 €

Crédits et Découverts

Autorisation de découvert	
• Montant	NOUS CONSULTER
• Taux débiteur préférentiels	NOUS CONSULTER
Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans)	NOUS CONSULTER
Prêt étudiant	NOUS CONSULTER
Good Loc (caution bancaire de loyers)	NOUS CONSULTER
Frais de dossier sur prêt	NOUS CONSULTER
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Réédition de tableau d'amortissement pour les prêts amortissables	
• En agence	30,00 € (PAR PRÊT)
• En selfcare	GRATUIT
Lettre d'information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
• Frais de gestion de Livret Tiwi inactif[1]	GRATUIT
Livret Jeune (12-25 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
• Frais de gestion de Livret Jeune inactif[1]	GRATUIT



Opérations à l'étranger

Chèque

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin	2,00 % DU MONTANT AVEC UN MINI DE 22,55 € AVEC MAXI DE 55,85 €
Encaissement d'un chèque crédit après encaissement	2,00 % DU MONTANT AVEC UN MINI DE 24,50 € AVEC MAXI DE 61,20 €

Autres opérations

Retraits d'espèces par carte au distributeur automatique de billets : voir page 10



Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	NOUS CONSULTER
L'assurance des accidents de la vie	NOUS CONSULTER
L'assurance dépendance : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance décès : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance obsèques • Contrat de financement : fonction notamment du capital choisi et de l'âge de l'assuré • Contrat d'assistance	NOUS CONSULTER

[1] Frais prélevés sur chaque compte d'épargne inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile	NOUS CONSULTER
L'assurance multirisque habitation	NOUS CONSULTER
L'assurance deux roues	NOUS CONSULTER
L'assurance tous mobiles	NOUS CONSULTER

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	NOUS CONSULTER

Assurance Emprunteur

NOUS CONSULTER

Assurance de la Banque au Quotidien

	Plus	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : **SécuriCOMPTE**[1]	12,00 €/AN/COMPTE	42,00 €/AN/COMPTE
	Standard	**Premium**
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : **SécuriWEB**	6,60 €/AN/COMPTE	12,00 €/AN/COMPTE

Cotisation à une offre d'assurance en cas d'imprévus de la vie (licenciement économique ou décès/PTIA accidentels) : SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

Prix	Tranches de découvert
2,40 €/AN/COMPTE	<= 300 €
4,80 €/AN/COMPTE	de 301 € à 800 €
6,60 €/AN/COMPTE	de 801 € à 1 200 €
10,20 €/AN/COMPTE	de 1 201 € à 2 000 €
14,40 €/AN/COMPTE	de 2 001 € à 3 000 €

Cotisation à une offre d'assurance en cas d'imprévus de la vie (licenciement économique ou décès/PTIA accidentels) : SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

Prix	Tranches de découvert
3,60 €/AN/COMPTE	<= 500 €
6,00 €/AN/COMPTE	de 501 € à 1 000 €
10,20 €/AN/COMPTE	de 1 001 € à 2 000 €
14,40 €/AN/COMPTE	de 2 001 € à 3 000 €

[1] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave.
L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'information.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales
Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Méditerranée en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 029 669 (HYPERLINK «http://www.orias.fr»www.orias.fr).

Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 445 445 425 euros. Entreprise régie par le Code des assurance - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS. Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.
Les contrats d'assurance dommages

PREDICA – S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris
Les contrats d'assurance vie, décès et assurance dépendance.
Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam).
Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.

CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.
Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE.

Le PER est assuré par **CAAR** - Crédit Agricole Assurances Retraite - SA au capital de 319 116 250 € entièrement libéré. Fonds de retraite professionnel supplémentaire régi par le code des assurances Siège social 16 -18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris 905 383 667 RCS Paris.

EUROP ASSISTANCE - S.A. au capital de 61 712 744 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 89 rue Taitbout, 75009 Paris - 451 366 405 RCS Paris - Numéro ADEME-IDU : FR398967_01DJMJ1.
APRIL INTERNATIONAL Care France - S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (HYPERLINK « http://www.orias.fr »www.orias.fr).
Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans.
Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par **Groupama Gan Vie** (garantie frais de santé), **Chubb Européen Group SE** (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives, assurance bagages, incident et interruption de séjour et assistance juridique) NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

PREVISEO OBSEQUES SA au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.
Les prestations d'assistance des contrats « Assistance Obsèques ».

Succession

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 5 octobre 2026[1].

Mineurs	GRATUIT
Majeurs	GRATUIT
Montant total des soldes des avoirs < 10 000 €	GRATUIT
Montant total des soldes des avoirs > ou = 10 000 €	1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DU MONTANT FIXÉ PAR LA RÈGLEMENTATION[2]

Bon à savoir !

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouvert à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

[1] Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL), et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

[2] Montant prévu par l'article D312-1-3 du code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 29 décembre 2025 était de 857 euros.

Autres Services

Mon Sécuricoffre+

• 5 Go [1,2]	3,00 €/MOIS
• 50 Go [1,2]	5,00 €/MOIS

Banque Privée

Convention Crédit Agricole Banque Privée	375,00 €/AN

Protection des particuliers

• Télésurveillance [3]	Formule Initiale à partir de 23,90 €/MOIS Formule Intégrale à partir de 34,90 €/MOIS NOUS CONSULTER
• Téléassistance Formule domicile [4]	À partir de 29,90 €/mois ÉLIGIBLE AU CRÉDIT D'IMPÔT
• Téléassistance Formule aidant [4]	à partir de 42,90 €/MOIS ÉLIGIBLE AU CRÉDIT D'IMPÔT

Magazines Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique) • Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)	48,00 € /AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 € /AN

[1] Conditions en vigueur au 02/06/2025.

[2] Offre réservée aux clients des Caisses régionales Crédit Agricole ayant souscrit au service Crédit Agricole en ligne.

[3] Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2123-12-23-20240389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

[4] Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR ASSISTANCE, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792.

Autres Services (suite)

Magazines (suite) Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Premium (version numérique) • Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique	18,00 €/AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/AN
Merci pour l'info Essentiel (version numérique) • Accès au service " Les experts de Merci pour l'info " : 2 demandes / an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique	12,00 €/AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/AN

Abonnement papier et numérique

Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	31,60 €/AN
Détente Jardin (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	22,90 €/AN
Régal (Abonnement de 6 n° + 2 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts)	27,90 €/AN
Maison Créative (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	23,90 €/AN
Détours en France (Abonnement de 8 n° + 3 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts)	49,80 €/AN
Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)	19,90 €/AN
Parents (Abonnement de 6 n°/an (précédé d'un n° offert)	18,90 €/AN

Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications N°Cristal 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone…) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

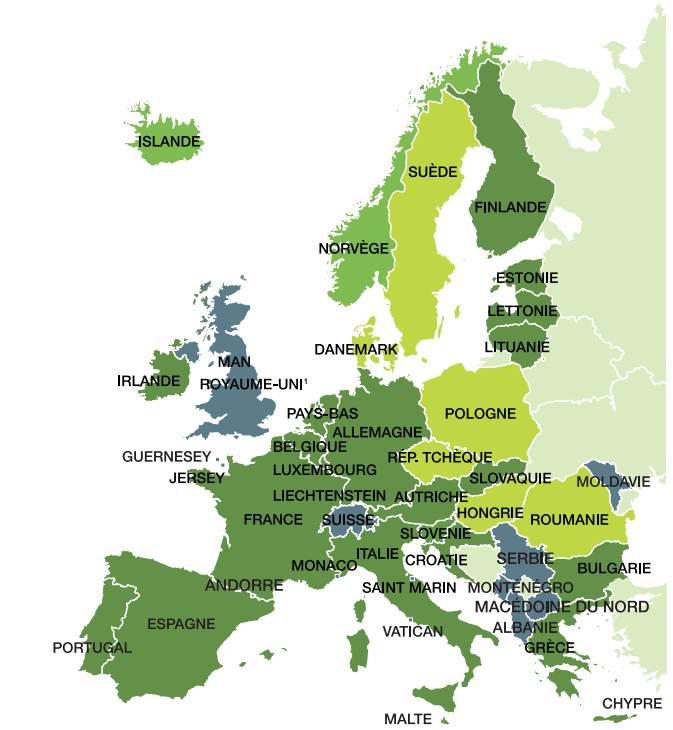
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).

Cartographie des zones européennes



- Pays de la zone Euro *
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

[1] Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

[2] La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019, le Monténégro et l'Albanie le 21/11/2024, la Macédoine du Nord et la Moldavie le 06/03/2025 et la Serbie le 22/05/2025

Cette liste est susceptible d'évoluer.

Résoudre un litige

Vos interlocuteurs internes

Pour vos services bancaires, vos produits/services financiers et s'agissant de la commercialisation de vos contrats d'assurance

En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements souhaités sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations. Vous pouvez lui faire part de votre réclamation à l'oral (par exemple : au cours d'un entretien en agence avec votre conseiller ou par téléphone) ou par écrit (par exemple : par courrier à l'adresse postale de votre agence).

Dans le cas où vous avez formulé votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit.

Le service client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.
Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à notre adresse : Crédit Agricole Sud Méditerranée - 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39923 - 66832 PERPIGNAN CEDEX 9 ou par mail à l'adresse suivante : relations.clients@ca-sudmed.fr.

Pour vos assurances (en dehors des réclamations portant sur la commercialisation de votre contrat d'assurance)

Votre réclamation liée à la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance est prise en charge par nos collaborateurs expérimentés et formés sur le traitement des réclamations.

En premier recours amiable : votre conseiller bancaire ou le service de gestion en charge de votre sinistre ou le service réclamation de votre assureur

Votre conseiller bancaire. Votre conseiller bancaire est votre interlocuteur au quotidien. Il est à votre disposition afin de répondre à vos attentes et vous proposer des solutions adaptées à vos besoins. Il est l'interlocuteur privilégié auprès duquel vous adresser en cas de réclamation liée à votre contrat d'assurance. Vous trouverez ses coordonnées sur votre relevé de compte. Il mettra tout en œuvre pour parvenir à un accord.

Le service de gestion en charge de votre sinistre. Le service de gestion en charge de votre sinistre, et en particulier votre gestionnaire avec lequel vous êtes en relation pour un sinistre dommages (auto, habitation, santé et autres) est à votre disposition afin de répondre à vos attentes et vous proposer des solutions adaptées à vos besoins. Vous pouvez lui faire part de votre réclamation par téléphone, par courrier postal ou électronique.

Dans le cas où vous avez formulé votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit.

Le service réclamation de votre assureur. Si à l'issue de votre échange, vous n'avez pas obtenu entière satisfaction ou si vous souhaitez contacter directement le service réclamation de l'assureur, vous avez la possibilité de formuler une réclamation écrite.

Selon la nature du contrat, vous pouvez vous adresser :

Pour un contrat d'assurance dommages (auto, habitation, santé et autres), assuré par Pacifica, à :
Pacifica – Service consommateurs
8-10, boulevard de Vaugirard
75724 Paris cedex 15

Pour un contrat d'assurance-vie épargne ou retraite assuré par Predica, à :
Predica – Relation et Service clients
16-18, boulevard de Vaugirard
75724 Paris cedex 15

Pour un contrat d'assurance prévoyance, décès, obsèques ou d'assurance emprunteur assuré par Predica ou CACI, à :
Crédit Agricole Assurances – Service réclamation
TSA 82222
59652 Villeneuve d'Ascq cedex

Pour un contrat d'assurance-vie retraite assuré par Crédit Agricole Assurances Retraite, à :
Crédit Agricole Assurances Retraite
Centre de gestion
TSA 66004

Concernant les contrats assurés par CAMCA :
CAMCA Mutuelle - Service Réclamations
53, rue La Boétie
75008 Paris
reclamations.camca@ca-camca.fr



Bon à savoir !

Nous accusons réception par écrit de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter son envoi. Nous apportons une réponse écrite à votre réclamation écrite au plus tard dans **un délai de 2 mois** à compter de son envoi.

Cas particulier :

- Si la réclamation écrite porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse écrite dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.

Le Médiateur : en dernier recours amiable

La saisie d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse Régionale (ou à

la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire : Sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale par une réclamation écrite, ou en tout état de cause, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, ou quinze jours ouvrables après la réception de la réclamation si celle-ci porte sur un service de paiement (ou trente-cinq jours ouvrables en cas de situation exceptionnelle), le Médiateur bancaire peut être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produit d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- soit via le formulaire en ligne à l'adresse suivante : https://kergommeaux-mediateur-consommation.fr
- soit par voie postale à : Monsieur Xavier de Kergommeaux, Médiateur de la consommation auprès de Crédit Agricole Sud Méditerranée, 68 avenue d'Iéna, 75116 Paris.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : Sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale par une réclamation écrite, ou en tout état de cause, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : de préférence par le formulaire électronique disponible sur le site internet de l'AMF https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-demediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation ou en scannant le QR code ci-dessous, ou encore par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2.

Le Médiateur de l'Assurance : Sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence ou du service client de votre Caisse régionale (ou du Service Réclamations de la compagnie d'assurance concernée) par une réclamation écrite, ou en tout état de cause, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, le Médiateur de l'Assurance peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance (hors commercialisation) : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante : www.mediationassurance.org.



Document informatif à vocation non-publicitaire

Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé au 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39 923 - 66 832 PERPIGNAN cedex 9 - 776 179 335 RCS Perpignan. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 029 669. Conforme aux exigences environnementales. N° d'identifiant unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme CITEO : F234327_030YAC. 09/2026 - Ne pas jeter sur la voie publique.